

## Rapport D3 2023

### Épreuve écrite

#### *Version*

Le texte retenu cette année s'intéressait au récent arrêt de la Cour Suprême américaine, *Dobbs v. Jackson's Women's Health Organization*, qui a renversé le droit constitutionnel à l'avortement, précédent historique établi aux Etats-Unis par l'arrêt *Roe v. Wade* en 1973. L'article portait sur l'impact de cette décision sur la confidentialité numérique, en particulier pour les femmes qui vivent dans des états qui ont interdit l'avortement. Le jury s'est dans l'ensemble réjoui d'un niveau général convenable, avec de bonnes, voire d'excellentes copies, et une moyenne générale très honorable. Toutefois, il faut noter d'importants écarts entre les copies, qui sont tout autant dus à des erreurs de compréhension du texte de départ qu'à des problèmes de restitution dans la langue d'arrivée.

Le jury a de prime abord été agréablement surpris du fait que la grande majorité des candidats n'aient pas fait l'omission du titre et il tient à ce propos à rappeler aux futurs candidats que toute omission est lourdement sanctionnée. Certaines omissions de termes relativement simples comme « *out-of-state* » ou de l'adverbe intensifieur « *even* » étaient peut-être dues à des erreurs d'étourderie, mais elles ont été pénalisées et auraient pu être évitées par une relecture attentive. S'il n'a pas été omis, le titre a tout de même posé d'emblée d'importantes difficultés, et le jury a été assez étonné que certains candidats n'aient pas réussi à proposer de traduction adéquate pour la notion de « *digital privacy* » qui était au centre de l'article, alors que la confidentialité numérique, à l'ère des nouvelles technologies, est au cœur des préoccupations actuelles. Or, trop souvent, les candidats ont opté pour une traduction littérale de « *digital* ». Le jury a sanctionné les traductions inappropriées telles que la \*« vie privée en ligne », \*« l'intimité digitale », \*« la vie sur le web » et \*« la sécurité informatique ». Étant donné que le terme était repris ensuite au tout début du texte, l'erreur n'a été sanctionnée qu'une seule fois. Les tout premiers termes du titre « *in a post-Roe world* » ont également posé problème à de nombreux candidats qui ont opté pour une traduction littérale. Or il fallait avoir recours au procédé de l'étoffement comme ont pensé à le faire certains étudiants qui ont proposé des formulations judicieuses comme « le monde d'après *Roe v. Wade* » ou « le monde postérieur à l'affaire *Roe* ». Attention néanmoins aux sur-traductions sources de contre-sens tel que : \*« dans un monde où *Roe* a vaincu *Wade* ». Une relecture minutieuse dans la langue cible est primordiale pour éviter les non-sens que le jury a déploré dans certaines copies aux traductions surprenantes telles que \*« dans un post de *Roe* ». De telles erreurs témoignent d'une méconnaissance totale de la polémique, pourtant fortement médiatisée, liée au droit à l'avortement aux Etats-Unis. Enfin, toujours dans le titre, le jury a sanctionné l'oubli du comparatif : l'avenir de la confidentialité numérique n'était pas seulement sombre (« *grim* ») mais « encore plus sombre » (« *even grimmer* »), et ne ressemblait pas à un grimoire comme le jury a pu le lire dans une copie.

Dans l'ensemble du texte, le principal écueil a concerné la traduction littérale de certains termes, provoquant au mieux des traductions hasardeuses, au pire des non-sens ou des barbarismes. De

nombreux candidats ont buté sur la traduction de termes centraux de l'article tels que « *tracking* » et de sa forme verbale « *tracked* ». La traduction littérale \*« traquage » ou \*« traquées » ne convenait pas, et celle de \*« pistage » ou \*« pistées » non plus. En revanche, le « suivi des données » était un choix de traduction tout à fait judicieux, tout autant que le choix de transposer le nom en verbe. Ainsi la traduction par certains candidats de « *ubiquitous tracking* » par une forme verbale : « être surveillés en permanence » était tout-à-fait justifiée. L'adjectif « *ubiquitous* » lui-même a donné lieu à des traductions erronées telles que \*« à outrance » ou « intrusif ». Et « *prosecution* » ne faisait pas référence aux femmes qui étaient persécutées, mais qui risquaient d'être poursuivies en justice.

Un autre écueil pour certains candidats a concerné la ponctuation. Les candidats au concours devaient être familiarisés avec son utilisation qui diffère en français et en anglais. Pourtant, une grande partie a gardé les tirets en français, au lieu de faire le choix d'une incise entre virgules ou parenthèses. Il était également possible de mettre un point et de faire deux phrases distinctes comme certains candidats l'ont fait.

Sur un tout autre plan, le champ lexical des nouvelles technologies a été source de difficultés, et a même conduit à des non-sens. Par exemple, peu de candidats ont réussi à traduire correctement « *burner email addresses* », pensant qu'il s'agissait d'adresses \*« brouillées » ou \*« de camouflage » alors que le terme fait référence à des adresses électroniques éphémères. Inversement, certains candidats ont fait des choix de traduction très heureux en proposant de traduire « *encrypted tunnels* » par des « canaux cryptés », choix qui ont été bonifiés par le jury.

Le jury s'est en outre étonné du manque de connaissances civilisationnelles de certains candidats. Le champ lexical juridique et politique a posé notamment des difficultés. Des termes comme « *bills* » (projets de loi), « *executive orders* » (les décrets et non les ordres exécutifs !), « *representative* » (la députée), « *policies* » (les politiques, et non la police !) « *lawmakers* » (les législateurs) ainsi que « *law enforcement* » (les forces de l'ordre) devraient être maîtrisés par tous les candidats. Le jury tient à rappeler aux futurs candidats l'importance de suivre l'actualité des pays anglophones pour se préparer au concours.

D'autres difficultés lexicales ont donné lieu à de gros contresens comme « *foregoing* », mal compris dans beaucoup de copies et traduit par \*« utiliser » au lieu de « renoncer ». « *Altogether* » dans le même segment a été confondu avec \*« together ». Même s'il est compréhensible que certains termes soient inconnus des candidats, il leur appartient de proposer une traduction cohérente en utilisant le contexte immédiat, et d'éviter à tout prix les non-sens et les barbarismes. Quelques candidats ont ainsi réussi à déduire que « *shore up* » faisait référence au renforcement des données confidentielles, et « *fraught* » renvoyait au sujet pesant qu'est devenue la confidentialité en matière de procréation (« *reproductive privacy* » a d'ailleurs été source de nombreux non-sens comme \*« l'intimité génitale » ou \*« la vie privée obstétrique »). « *Uterus surveillance* » a pareillement donné lieu à des traductions surprenantes comme \*« les fouilles intra utérines ».

Ces derniers exemples illustrent la difficulté partagée par une grande partie des candidats de traduire correctement les groupes nominaux composés, assez nombreux dans le texte. Les lecteurs de plaques d'immatriculation sont ainsi devenus dans certaines copies des \*« liseurs de permis », des \*« lecteurs récemment licenciés » et même des \*« lecteurs de permis d'assiettes » ! Le jury souhaite rappeler que lorsqu'un terme est inconnu, il faut faire preuve de bon sens : utiliser le contexte immédiat aurait permis d'écarter le sens d'assiette pour traduire « *plate* ». Ces erreurs illustrent en outre une méconnaissance de la grammaire anglaise : certains candidats n'ont pas compris le fonctionnement d'un nom composé, dans lequel le nom le plus à droite est le nom principal qui porte le sens, et celui ou ceux qui sont à gauche vien(nent) le qualifier. Tenir compte de cette spécificité linguistique aurait permis d'éviter de traduire « *surveillance technologies* » par \*« la surveillance des technologies ». Le jury s'est néanmoins réjoui que la plupart des candidats maîtrise le génitif sur un nom commun pluriel. Une grande majorité a ainsi traduit correctement « *Americans' data* ». La plupart a également pensé à traduire le terme indécomposable singulier anglais « *information* » par « les informations ». Mais le superlatif « *toughest* » a échappé à un nombre assez important de candidats qui connaissaient pourtant le sens de l'adjectif « *tough* ».

Même si beaucoup de candidats avaient entendu parler de la loi « *My Body, My Data* », le jury a sanctionné les copies qui n'ont pas proposé de traduction en français. En effet, on pouvait tout à fait accepter que le nom anglais soit conservé, mais il fallait, afin d'explicitier la référence, proposer aussi une traduction en français.

Le jury espère que les remarques formulées ci-dessus aideront les futurs candidats à éviter les erreurs qui peuvent être contournées par une pratique régulière de la traduction. Pour autant, il s'est réjoui d'un niveau général globalement satisfaisant cette année.

## Essay

Cette année, le sujet de l'*essay* portait sur la question de l'émancipation des femmes aux États-Unis suite à la décision *Dobbs v. Jackson Women's Health Organization* prise par la Cour Suprême, statuant que la Constitution ne garantit pas le droit à l'avortement. S'il a été bien traité par certains candidats, le jury déplore toutefois que le sujet n'ait pas été mieux analysé afin de produire des réflexions plus pertinentes. Cette première étape de l'analyse du sujet doit se retrouver dans un paragraphe introductif, comprenant également une accroche et une problématisation de l'*essay*, qui manquaient dans certaines copies.

Peu de candidats ont pris la peine d'analyser les termes du sujet, en particulier celui d'émancipation (« *Emancipation : the process of giving people social or political freedom and rights; the act of freeing a person from another person's control* », Cambridge Dictionary). En l'absence de ce travail de définition, certains aspects du sujet, en particulier les plus politiques, n'ont pas été traités. De nombreuses copies se sont ainsi contentées de formuler des généralisations sans aucune nuance ni exemples concrets, en particulier concernant l'impact négatif que *Dobbs v. Jackson* pourrait avoir sur la scolarité et la carrière des femmes aux États-Unis.

Le jury rappelle qu'une démonstration convaincante repose en grande partie sur un plan construit ainsi que sur des arguments pertinents et bien illustrés. L'exercice vise à mettre en lumière les capacités de réflexion des candidats sur un sujet de société, leur esprit critique et leurs connaissances historiques du monde anglophone. Pour ce faire, il est vivement recommandé d'avoir recours à des exemples précis et d'éviter certains poncifs (*Thousands of years of women's rights struggles*), les approximations (*The feminist emancipation started early in the United States' history*) ou, pis encore, les erreurs sur la chronologie (\*« *the Constitution written in 1776* » au lieu de 1787, \*« *the Seneca Falls Convention, taking place in the 1950s* » au lieu de 1848, \*« *the 1963 Roe v. Wade decision* » au lieu de 1973). On rappellera aux candidats que faire preuve d'esprit critique ne veut pas dire émettre un jugement, il est ainsi fortement déconseillé les propos tels que \*« *Overturing Roe is an absolute disgrace* », qui n'aident pas à traiter le sujet de l'*essay*. Par ailleurs, pour montrer la progression entre les arguments et entre les parties, le jury conseille aux candidats de soigner les transitions, trop nombreux sont ceux qui se contentent d'utiliser à outrance « also ».

Les bonnes copies ont su replacer l'avortement parmi les grands combats féministes du XX<sup>e</sup> siècle et faire référence à la deuxième vague de féminisme, s'étant concentrée sur l'autonomie et la liberté physique des femmes. Le sujet pouvait amener à prendre en considération l'impact des conservateurs sur la politique américaine. Certains candidats ont su mentionner la campagne menée par Phyllis Schlafly, activiste américaine prônant le retour aux valeurs familiales et traditionnelles, qui s'était opposée à l'avortement et à la ratification de l'*Equal Rights Amendment* durant les années 1970. Le mouvement conservateur auquel Schlafly appartenait est aujourd'hui représenté par des figures telles que Neil Gorsuch, Brett Kavanaugh ou Amy Coney Barrett. Ces trois juges, nommés à la Cour Suprême par Donald Trump, ont permis d'infirmier la décision *Roe v. Wade* de 1973 ; leur nomination à vie pourrait par ailleurs permettre aux conservateurs de continuer à transformer la société américaine au cours des décennies à venir.

Pour traiter le sujet de façon précise, il était nécessaire de maîtriser le vocabulaire spécifique mais également de faire preuve de rigueur. Le jury a, par exemple, trouvé le terme *abortion* orthographié \**aborption* dans un certain nombre de copies. *Abortion* était dans le texte à traduire, aussi aucune faute n'aurait dû apparaître sur ce mot. Pour répondre aux enjeux du concours, il est impératif de connaître la différence entre *sexuality/gender*, *politics/policy/politician*, *private/deprive*, *to raise/to rise* ou encore *economic/economical*. Le jury met également les candidats en garde contre les calques de langue (\**to fall into pregnancy*, \**to jump in back*), les formules orales et familières (*For example, take Rosa Parks who refused segregation*) ou les confusions français/anglais menant à des barbarismes (\**to considerate*). Les termes suivants ont souvent fait l'objet de fautes d'orthographe : \**exemple* (*example*), \**democracy* (*democracy*), \**movment* (*movement*), \**begining* (*beginning*) ou encore \**guarentee* (*guarantee*).

Outre ces erreurs linguistiques, le jury a également constaté un certain nombre de fautes portant sur les bases grammaticales. Celles-ci, lorsqu'elles se multiplient, deviennent rédhibitoires dans

une copie de concours. La liste non exhaustive ci-après a pour but d'aider les candidats à aborder l'épreuve d'expression écrite. La conjugaison doit faire l'objet de révisions, trop nombreuses sont les fautes de conjugaison et d'accord (-s à la 3<sup>e</sup> personne du singulier au présent, -ed sur les participes passés au *present perfect* et à la voix passive), de choix de temps (voix simple/progressive, prétérit/*present perfect*), de concordance des temps ou de place de l'auxiliaire dans les questions. Il est important de revoir les règles d'utilisation des auxiliaires modaux et d'apprendre par cœur la liste des verbes irréguliers pour éviter toute erreur. Les pronoms personnels *he* et *she* ne s'emploient que pour des sujets animés, il faut utiliser *it* pour des inanimés singuliers. Les adjectifs sont toujours placés avant le nom qu'ils qualifient, sauf s'ils sont en position d'attribut du sujet, et ils sont invariables en anglais. Les adverbes sont également placés avant le mot qu'ils modifient. *This* est suivi du singulier alors que *these* est suivi du pluriel. La lecture régulière en anglais permettra aux candidats de se familiariser avec certaines structures de l'anglais et de leur éviter des erreurs sur le choix des prépositions (par exemple, *equal to*, *belong to*, *to be confronted with*). Il est conseillé aux candidats de prendre le temps de relire leur copie pour corriger certaines de ces fautes relevant souvent de l'inattention. On saluera les copies qui se sont démarquées par une expression de qualité, la maîtrise du vocabulaire spécifique, de tournures complexes et idiomatiques de l'anglais.

Les meilleures copies se sont distinguées en ce qu'elles alliaient le fond et la forme. La langue doit être riche et de qualité pour permettre aux candidats d'exprimer ses idées de façon claire et nuancée. Des connaissances solides et un travail de réflexion mis en valeur par un développement bien construit permettront de réussir cet exercice.

## **Épreuve orale**

Cette année, les candidats ont eu le privilège d'avoir le choix entre un document écrit ou un document audio. La grande majorité des candidats a néanmoins choisi l'audio. Les sujets écrits et audio étaient issus de la presse écrite ou radio britannique, américaine, irlandaise, écossaise ou australienne et abordaient des thématiques variées telles que les nouvelles technologies, l'intelligence artificielle et les médias sociaux, l'égalité femmes-hommes, les relations ethniques, le nationalisme, le couronnement du roi Charles et la monarchie, l'avortement, l'éducation, le contrôle des armes, la migration, et le Brexit entre autres.

Cette année, le niveau d'anglais oral des candidats a été tout à fait satisfaisant et le jury s'est réjoui de voir que les candidats avaient tenu compte des remarques des rapports de jury passés puisque la grande majorité des exposés commençaient par une phrase d'accroche, très pertinente dans la plupart des cas. En revanche, la structure de l'exposé semble avoir fait défaut dans bien trop de cas. Le manque de structure et de transitions dessert les candidats, le jury ne le répètera jamais assez. Il est nécessaire de bien distinguer le résumé du commentaire et d'informer le jury de l'avancée de la démonstration par des jalons bien identifiés. Il est arrivé que le jury soit perdu et ne sache plus à quelle étape de l'exercice le candidat en était, ce qui n'est pas acceptable à ce niveau du concours. Les remarques qui suivent seront, nous l'espérons, utiles aux candidats des sessions à venir.

## ***Erreurs formelles***

Si l'accroche a rarement été oubliée cette année, elle a souvent été trop longue, allant jusqu'à 2mn, ce qui est très dommage sur un temps de parole de 10 à 12mn. Le jury recommande précision et concision aux candidats.

Si l'erreur formelle qui consiste à mélanger synthèse et commentaire a été plus rare cette année, elle a pourtant été présente et le jury rappelle qu'il n'est pas recommandé de se référer au document audio/video en commentaire, cela a pour effet de rendre l'exposé confus.

Le manque de structure a été remarqué par le jury qui regrette que l'emploi de transitions claires ne soit pas systématique, même dans les excellents exposés. Sans aller jusqu'à un plan de commentaire, il est intéressant d'annoncer les points saillants de la restitution, de transitionner entre chaque point abordé et d'en faire de même en commentaire. L'utilisation de transitions claires ne peut se limiter à l'emploi *d'Also*, ou *Moreover*, qui ne sont pas assez clairs à l'oral. Peu de candidats ont, cette année, annoncé leur problématique de commentaire en introduction de synthèse, mais cela est encore arrivé cette année ce qui n'est pas recommandé par souci de clarté. Une problématique, un plan clair et des transitions sont attendus en commentaire.

### ***Contenu***

Dans la synthèse, il est attendu des candidats qu'ils proposent une restitution riche, proche du document tout en évitant le calque et la répétition. Si les généralités sont encore trop nombreuses, le jury recommande aux candidats de préparer des fiches d'information sur les sujets d'actualité et de société tout au long de l'année. Il est en effet surprenant de ne pas avoir entendu parler du scandale Twitter ou TikTok ou bien de ne pas être au courant des dernières attaques armées qui ont pourtant fait la une des journaux.

### ***Prononciation***

Les erreurs de prononciation ont été nombreuses et peuvent être évitées par une pratique régulière de la langue orale.

- Par exemple, les candidats ont tendance à soit oublier de prononcer les /h/ ou à en ajouter en début de mots. Il en est de même pour la prononciation du /s/ parfois omis ou prononcé /z/ comme dans /'beisik/ prononcé à tort \*/'beizik/.
- D'autre part, il est nécessaire de prononcer les mots en anglais tels que « AI » et « GPT » que certains candidats se sont contentés de prononcer *à la française*.
- La prononciation des diphtongues a encore été problématique cette année avec des confusions entre graphie et phonie comme par exemple « key » prononcé /kei/

### ***Grammaire***

Cette année, le jury a regretté de trop nombreux exposés qui mélangeaient prétéríte et présent-perfect, rappelons brièvement que tout segment daté au passé ne peut être conjugué qu'au prétéríte alors que le présent-perfect permet un point de vue présent sur un évènement passé.

### ***Lexique***

Les problèmes lexicaux ont été rares cette année, mais le jury a noté un manque de richesse généralement et des emplois au français tels qu'\*« influe » pour « *influence* ».

### ***Gestion du temps***

Le jury rappelle à quel point une bonne gestion du temps est dans l'intérêt des candidats. Il est ainsi déconseillé de passer plus d'1mn30 sur l'introduction et de consacrer plus de 40% du temps à la synthèse, qui doit être rappelons-le à la fois concise et exhaustive. L'équilibre entre les parties est aussi apprécié, tout comme une conclusion clairement identifiée, commençant par « *In conclusion* » ou tout autre marqueur similaire. Il est dans l'intérêt du candidat de consacrer du temps au commentaire, qui est l'occasion de montrer à la fois la capacité de réflexion du candidat et ses connaissances sur un sujet de société.

L'épreuve orale est tout à fait à la portée des candidats bien préparés qui tiendront compte des remarques ci-dessus, nous l'espérons, leur seront utiles.